



Informations à l'attention des enseignant·e·s – primaire et secondaire

Afin de vous accompagner au mieux, vous trouverez ci-dessous les informations utiles concernant les diverses interventions réalisées par le Service de Promotion et Prévention en Santé Sexuelle Jeunesse (PSJ) auprès des élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Contenu des interventions

Le contenu des interventions est détaillé sur notre site internet : <https://es.profa.ch/> Un flyer (disponible en plusieurs langues sur notre site) est distribué aux parents et à disposition des enseignant·e·s. Les parents et les équipes de l'établissement scolaire peuvent également nous contacter par téléphone ou par courriel pour toute demande concernant le contenu des interventions.

Communication

La planification de nos interventions est organisée en collaboration avec l'administration de votre établissement (doyen·ne ou secrétariat). Un récapitulatif contenant les informations relatives à nos interventions est transmis à l'administration de votre établissement qui se charge d'informer le corps enseignant. Toute demande de modification ou de changement d'horaire doit être communiqué au secrétariat de votre établissement.

Collaboration

Il est indispensable qu'un·e enseignant·e soit présent·e au début de la période pour accueillir l'intervenant·e de notre service et reste à disposition en cas de besoin des élèves ou de la·du spécialiste en santé sexuelle. A la fin de l'intervention, l'enseignant·e est en charge de la fermeture de la classe.

L'enseignant·e présent·e transmet toutes les informations nécessaires concernant les élèves à besoins particuliers, les situations particulières, les absences et les dispenses ainsi que toutes informations qu'il·elle jugera utile au bon déroulement de l'intervention. Ces informations peuvent également être transmises en amont par l'intermédiaire de notre secrétariat ou directement à la·le spécialiste.

Séances d'informations

Chaque année, plusieurs séances d'information pour les parents d'élèves sont proposées. La participation des enseignant·e·s est vivement encouragée. Cette séance vous permettrait de mieux comprendre les objectifs et le contenu des interventions dispensées aux élèves et d'entendre les interrogations des parents.

Procédure de dispense

1. Les parents qui souhaitent dispenser leur enfant adressent une demande à la direction de l'établissement scolaire qui leur transmettra le formulaire-type.
2. Les parents retournent le formulaire au secrétariat ou à la direction de l'établissement.
3. La Direction de l'établissement peut vérifier si les parents ont pris contact avec le Service de Promotion et prévention en santé sexuelle jeunesse (PSJ) ou participé à une soirée d'information avant d'octroyer ou non une dispense.
4. L'accueil des élèves dispensé·e·s est du ressort de l'établissement scolaire.
5. Les formulaires de dispenses sont conservés dans le dossier de l'élève afin de permettre un suivi sur l'ensemble de la scolarité.

Modalités et spécificités d'intervention

	Modalités d'intervention	Spécificités
3P, 6P, 8P, 10S et 11S	2 périodes consécutives	En 3P, l'enseignant·e est présent·e durant l'intervention.
Classes multi-niveaux 2-3P	2 périodes consécutives	Intervention auprès des élèves de 3P uniquement.
Classes multi-niveaux 3-4P, 5-6P et 7-8P, 9-11S	2 périodes consécutives	Planification au sein de la classe entière tous les 2 ans.
Classes à effectif réduit	2 périodes consécutives	La·le spécialiste prend contact avec l'enseignant·e pour organiser l'intervention environ 2 semaines avant la date d'intervention.
Classes CRPS	2 interventions sur 2 périodes consécutives à une semaine d'intervalle Bilan final de 15 min entre la·le spécialiste et l'enseignant·e	La·le spécialiste prend contact avec l'enseignant·e pour organiser l'intervention env. 2 semaines avant la date de l'intervention Ces interventions sont effectuées par des spécialistes formé·e·s à la prise en charge des élèves de l'enseignement spécialisé.
Classes d'accueil	2 périodes consécutives durant le 2 ^{ème} semestre	La·le spécialiste prend contact avec l'enseignant·e pour organiser l'intervention env. 2 semaines avant la date de l'intervention Groupe de max. 12 élèves en fonction de l'âge et du niveau de français

SERVICE DE PROMOTION ET PRÉVENTION EN SANTÉ SEXUELLE JEUNESSE (PSJ)

021 631 01 30

planification.psj@profa.ch